

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé



Edité le : 29/08/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SIAEP DE GAILHAN

MAIRIE DE GAILHAN
RUE DE L'ABRIVADO
30260 GAILHAN

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE20-128634	
Identification échantillon :	LSE2008-57706-1	Analyse demandée par : ARS DT DU GARD
N° Analyse :	00145110	N° Prélèvement : 00143998
Nature:	Eau de production (turb>2)	
Point de Surveillance :	STATION DU SYNDICAT DE GAILHAN	Code PSV : 000002418
Localisation exacte :	243 rue de l abrivado (accord Ars)	
Dept et commune :	30 SAINT-CLEMENT	
UGE :	0191 - SYNDICAT DE GAILHAN	
Type d'eau :	T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J	
Type de visite :	P1	Type Analyse : S.MB
Nom de l'exploitant :	SYNDICAT DE GAILHAN MAIRIE DE GAILHAN 30260 GAILHAN	Motif du prélèvement : S1
Nom de l'installation :	STATION DU SYNDICAT DE GAILHAN	Type : TTP
Prélèvement :	Prélevé le 26/08/2020 à 08h38 Réception au laboratoire le 26/08/2020 à 14h00 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BUCHET Caroli Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 002082
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 26/08/2020 à 18h06

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Température de l'eau	119-MB	24.1	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
pH sur le terrain	11S-MB	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5 9 #
Chlore libre sur le terrain	11S-MB	0.20	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	11S-MB	0.25	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11S-MB	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11S-MB	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000		0 #
Escherichia coli (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfite-réducteurs (**)	11S-MB	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #
Caractéristiques organoleptiques							
Turbidité	11S-MB	0.42	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027	1	0.5 #
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique brute à 25°C	11S-MB	709	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #

11S-MB ANALYSE (S.MB) RECONTROLE BACTERIO (ARS11-2020)

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par le décret 2001-1220 du 20/12/2001 modifié pour les eaux destinées à la consommation humaine pour les paramètres analysés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Jean-christophe D'OLIVEIRA
 Directeur Qualité

